

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 659 Subvention à l'Association d'Histoire et d'Archéologie du 20e

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4, L 2313-1 et L 2511-
et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose
l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association d'Histoire et d'Archéologie du 20e
arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 15 septembre 2011,

Sur le rapport présenté par Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2.200 euros est allouée à l'Association d'Histoire et
d'Archéologie du 20e arrondissement de Paris, A.H.A.V. dont le siège social est situé Maison des
Associations du 20e arrondissement, 1-3 rue Frédérick Lemaître à Paris, 20e, pour lui permettre de
poursuivre ses activités en faveur d'une meilleure connaissance de l'histoire du 20e arrondissement.
D07746 /2011_05928 / 54008

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris
de 2011, nature 657483, rubrique 324, LigneVF40002, provision pour subvention de fonctionnement au
titre du patrimoine